

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112 2 mai 2012

SOMMAIRE

| C Management S.à r.l 53354 | Jesada S.A., SPF53375 |
|---|---|
| C Personnel53330 | Kanoba S.A53375 |
| Eneco S.A 53342 | Karibou S.A 53376 |
| Eurostates S.A., SPF53343 | Key Concept Constructions S.à r.l 53375 |
| Euxin S.A53343 | Key Plastics Europe S.à r.l 53332 |
| Falbala S.A., SPF53346 | Kolimmo S.A |
| Fidimmo S.A53346 | Lady Holding S.A 53351 |
| Financière Pyl S.à r.l53347 | Logfin Holding S.A |
| Finplat S.A 53347 | Long Wave S.A |
| Flux Re S.A53348 | Luxafina Investments S.à r.l 53353 |
| G.C.M. International S.A53348 | LuxCo 90 S.à r.l53376 |
| GM Finance Group S.A | Luxcompta S.à r.l |
| Halesia S.A | Luxis Domiciliations S.àr.l 53354 |
| Harrow S.A., SPF53352 | MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l 53330 |
| Helen Holdings S.A., SPF53350 | Mephisto Shipping S.A53343 |
| Hengpart S.A53352 | Monoceros S.A 53349 |
| H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l 53349 | Nereo GreenCapital (SCA) SICAR 53348 |
| Highland VI - CAS (B) S.à r.l 53350 | Paribas Trust Luxembourg S.A 53352 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty- | Pegase Investment53351 |
| Three S.à r.l | Petro-Center S.A 53332 |
| I.C.C.A. S.à.r.l | SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLE- |
| Ici Paris XL (Luxembourg) S.A53374 | Wé53345 |
| Idéal Services Propreté53347 | Sterling Testing S.à r.l 53353 |
| Immobilière Lentz S.à r.l 53344 | |
| Immobouill53374 | 53354 |
| Internationale Participations Financières | Tizer Pebble Investments S.à r.l 53346 |
| | Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l 53349 |
| Isos Technologies S. à r.l53334 | Zork S.A 53376 |
| Innaira S A | |



MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 97.123.

Le siège social de l'associé Macquarie European Infrastructure Fund L.P. a changé et est à présent au 10, Lefebvre Street, 3 rd floor, GY1 2PE St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012038153/12.

(120051100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

C Personnel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.681.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. M. Guy LEHETTE, né le 25 juillet 1950 à Boussu (B), demeurant 8 rue Delbrouck, Hing. 8, B-5380 Fernelmont;
- 2. M. Valéry Michaël C BOULANGER, né le 24 octobre 1986 à Namur, demeurant 423, Rue Constant David, B-5300 ANDENNE;
- 3. M. Didier CROIZIARD, né le 09 décembre 1972 à Marignane (F), demeurant 236/0001 Place Félix Moinnil, B-5300 ANDENNE, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de
- 4. M. Dominique GIMINNE, né le 15 février 1966 à Huy, demeurant 315/A000 Rue de Pontillas, B-5300 ANDENNE, en vertu d'une procuration sous seing privée faite et donnée à Luxembourg le 11 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, les qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommés d'une société anonyme et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C PERSONNEL»
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet toutes activités de coursier, garçon de course, la création de site Internet, l'organisation d'événements ainsi que toutes activités commerciales non spécialement réglementées.

Elle pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, de location, d'apport, de prise de participation, de fusion ou d'alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

- Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.
 - Art. 6. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année prochaine.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.



- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.
- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.
- Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année au 31 mars il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- **Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.
- **Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.
- Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 mars 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros ($12.500,00 \in$) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à 950-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.
- 2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Guy LEHETTE, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: LEHETTE, C BOULANGER, CROIZIARD, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11853. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036587/95.

(120049114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Key Plastics Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.456,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.568.

En date du 12 mars 2012, le conseil de gérance a pris la décision de nommer Hervé AUTET, avec adresse professionnelle au Les Quais de la Corderie Royale, 2, rue du Petit Port Marchand, 17300 Rochefort, France, au mandat de gérant délégué, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012038100/13.

(120050795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Petro-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.045.

L'an deux mille douze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PETRO-CENTER S.A." (numéro d'identité 2000 22 08 009), avec siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.045; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 510 du 18 juillet 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 224 du 8 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul KAISER, administrateur de société, demeurant à Banzelt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick HARTZ, administrateur de société, demeurant à Banzelt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Fernand KAISER, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte. En outre, elle peut se porter caution, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante: «La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte. En outre, elle peut se porter caution, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.



Signé: P. KAISER, HARTZ, F. KAISER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 06 mars 2012. Relation: CAP/2012/841. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 mars 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012037296/47.

(120049127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Luxcompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.443.

L'an deux mille douze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Marie Anne BOSSAERT, comptable, née à Luxembourg le 24 novembre 1961, demeurant à L-8245 Mamer, 27, rue de la Libération,

détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales.

2.- Madame Marie-Antoinette LION, fonctionnaire de l'Etat, née à Luxembourg le 11 juillet 1953, demeurant à L-8355 Garnich. 13. rue des Tanneurs.

détentrice de cent cinquante (150) parts sociales,

3.- Monsieur Grégoire BOSSAERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 juin 1954, demeurant à L-8355 Garnich. 13. rue des Tanneurs,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUXCOMPTA, S.à r.l." (numéro d'identité 1990 24 05 375), avec siège social à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 34443, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 33 du 30 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Jean SECKLER en date du 13 janvier 1993, publié au Mémorial C, numéro 218 du 13 mai 1993 et en date du 17 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 447 du 16 août 1997 et par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 386 du 9 avril 2003,

ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (€ 900.-).

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE. Fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.A. BOSSAERT, LION, G. BOSSAERT, A. WEBER.



Enregistré à Capellen, le 06 mars 2012. Relation: CAP/2012/842. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 mars 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012037287/53.

(120049132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Isos Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 167.670.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- Mr. John Charles David Long, a Canadian citizen, born on 1 January 1959 in Toronto, Ontario, Canada, residing in 96, Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada.
- Mr. Paul McIvor, a Canadian citizen, born on 21 October 1968 in Toronto, Ontario, Canada, residing in 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario L6M 1G1 Canada,

both here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, dated February 10 th 2012;

The proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. Name. The name of the Company is "Isos Technologies S.à r.l."
- **Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.



In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

- **Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each which are fully paid-up.
- Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-infact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

- **Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.



The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- **Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 15.** Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

- **Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.
- Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.



Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

| Shareholders | Subscribed | Number | Amount |
|-----------------------------------|------------|-----------|---------|
| | capital | of shares | paid-in |
| | (EUR) | | EUR) |
| John Charles David Long prenamed; | 6,250 | 625,000 | 6,250 |
| Paul McIvor prenamed; | 6,250 | 625,000 | 6,250 |
| Total: | 12,500 | 1,250,000 | 12,500 |

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Managers:

- Mr. John Charles David Long, a Canadian citizen, born on 1 January 1959 in Toronto, Otario, Canada, residing in 96, Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada
- Mr. Paul McIvor, a Canadian citizen, born on 21 October 1968 in Toronto, Ontario, Canada, residing in 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario L6M 1G1 Canada;

Class B Manager:

- Mr. Alain Peigneux, Independent Manager, born on 27 February 1968, in Huy, Belgium, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur John Charles David Long, un résident canadien, né le 1 janvier 1959 à Toronto, Otario, Canada, résident à 96, Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada.
- Monsieur Paul McIvor, un résident canadien, né le 21 octobre 1968 à Toronto, Otario, Canada, résident à 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario L6M 1G1 Canada,

tous les deux ici représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privée, datées du 10 février 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, aux termes des capacités avec lesquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Isos Technologies S.à r.l.".
- Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxem-



bourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

- **Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.
- **Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.



Le Conseil ne peut agir ou délibérer validement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

- **Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.
- Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.



Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

| Associés | Capital | Nombre | Libération |
|-----------------------------------|----------|-----------|------------|
| | souscrit | de parts | (EUR) |
| | (EUR) | sociales | |
| John Charles David Long prénommé; | 6.250,- | 625.000 | 6.250,- |
| Paul McIvor prénommé; | 6.250,- | 625.000 | 6.250,- |
| Total: | 12.500,- | 1.250.000 | 12.500,- |

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérants de classe A

- Monsieur John Charles David Long, un résident canadien, né le 1 Janvier 1959 à Toronto, Otario, Canada, résident à 96, Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada;
- Monsieur Paul McIvor, un résident canadien, né le 21 Octobre 1968 à Toronto, Otario, Canada, résident à 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario L6M 1G1 Canada.

Gérant de classe B

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: Schieres - C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 mars 2012. Relation:LAC/2012/9683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-trois mars de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012036764/441.

(120048867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Internationale Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.585.

Extrait du procès verbal des assemblées générales ordinaires du 19 juin 2009, 17 juin 2010 et du 17 juin 2011 tenues extraordinairement en date du 13/02/2012 statuant sur les exercices clos au 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010

Conseil d'Administration

Les mandats des Administrateurs actuels:

- @CONSEILS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri
- Monsieur Jean Bernard ZEIMET, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri
 - Madame Christiane LAMY, demeurant à B-4800, Verviers, 3 Rue des Peupliers (Belgique).

Ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2013 appelée à statuer sur les comptes 2012,

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes actuel la société READ S.à R.L. RCS B 45083 a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013 appelée à statuer sur les comptes 2012.

Fait à Luxembourg, le 29/03/2012.

Référence de publication: 2012038092/21.

(120050847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Eneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.529.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 16. März 2012 um 14.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012037994/15.

(120050858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Eurostates S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.371.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

EUROSTATES S.A., SPF

Référence de publication: 2012038000/15.

(120050978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Mephisto Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 112.381.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 février 2012:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:

- M. Philippe Janssens, capitaine, domicilié professionnellement au 25 route d'Esch L-1470 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Corgos S.A., une société ayant son siège social au 403 Turnhoutsebaan B-2970 Schilde, dont le représentant permanent est M. Johan De Bie domicilié professionnellement au 403 Turnhoutsebaan B-2970 Schilde, en qualité d'Administrateur.
- Diemas S.A., une société ayant son siège social au 6A Pater Nuyenslaan B-2970 Schilde, dont le représentant permanent est M. Johan De Bie domicilié professionnellement au 403 Turnhoutsebaan B-2970 Schilde, en qualité d'Administrateur.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2012:

Le conseil d'administration a nommé Corgos S.A., une société ayant son siège social au 403 Turnhoutsebaan B-2970 Schilde, en qualité d'Administrateur -Délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012038156/24.

(120050567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Euxin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 109.196.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06 mars 2012

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK au 06 mars 2012. L'Assemblée désigne à partir du 06 mars 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING au 06 mars 2012. L'Assemblée désigne à partir du 06 mars 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUXIN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012038001/22.

(120050490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Immobilière Lentz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 23.718.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., avec siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, constituée sous la dénomination de "TRANSPORTS INTERNA-TIONAUX CHARLES LENTZ, S.à r.l. et Cie" suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 54 du 28 février 1986, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart, en date du 26 août 1988, publié au Mémorial C, numéro 314 du 28 novembre 1988, suivant acte contenant notamment adoption de la dénomination actuelle et refonte des statuts reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er février 1999, publié au Mémorial C, numéro 439 du 11 juin 1999, suivant procès-verbal de la réunion des associés contenant notamment conversion du capital en euros du 21 décembre 2000, publié par extrait au Mémorial C, numéro 561 du 24 juillet 2001, suivant procès-verbal de la réunion des associés du 4 juillet 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 140 du 25 janvier 2002, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2051 du 20 octobre 2009.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.718.

- II.- Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Charles LENTZ, prénommé.
- III.- Monsieur Charles LENTZ, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger, et par conséquent de modifier la première phrase du troisième alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Schuttrange et pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.".

- IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.
- V.- L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/ droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Charles LENTZ, Tom METZLER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2012. Relation: LAC/2012/9596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mars 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012037277/57.

(120049124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLEWé, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg E 2.710.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger;
- 2.- Madame Heike BAUR, sans état particulier, née à Remscheid (Allemagne), le 29 novembre 1962, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLEWE", avec siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section E et le numéro 2.710, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 5 mars 1986, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2046 du 19 octobre 2009.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E et le numéro 2.710.

- II.- Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:
 - 1.- à Monsieur Charles LENTZ, prénommé, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix parts sociales,14.9902.- à Madame Heike BAUR, prénommée, dix parts sociales,10Total: quinze mille parts sociales,15.000
- III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Schuttrange et pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.".

- IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.
 - V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.
- VI.- Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la conclusion de la présente opération n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Charles LENTZ, Heike BAUR, Tom METZLER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2012. Relation: LAC/2012/9595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mars 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012037301/56.

(120049122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.528.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

FALBALA S.A., SPF

Référence de publication: 2012038008/15.

(120050413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Tizer Pebble Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.073.

La dénomination de l'associé unique Tizer Pebble Holdings S.A. avec siège social au 5, Chemin du Pavillon, 1218 Le Grand Saconnex, Genève, Suisse a changé et est devenu Lawrence & Mickaels Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012038284/12.

(120050697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

FIDIMMO S.A.

Référence de publication: 2012038015/15.

(120050412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Financière Pyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.100.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.977.

La nouvelle adresse de Monsieur Pierre Yves Legris et Madame Isabelle Legris tous deux gérants de catégorie A et associés de la société Financière Pyl S.à r.l. est comme suit:

Le Topchaga

Rue d'En-Haut, 6

CH-1143 APPLES

Suisse

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012038019/16.

(120050417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Idéal Services Propreté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.288.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 10 mars 2012, que la résolution suivante a été adoptée:

L'Assemblée prend acte de la cession de 10 parts sociales, que détenaient Madame Annick CHECIAK, Madame Myriam DANNER et Monsieur Marcel Etienne CHECIAK et de la cession de 72 parts sociales que détenait la société PROGIM SA à la société AJL FINANCE SA.

Par conséquent, la répartition du capital social de la Société IDEAL SERVICES PROPRETE se répartit comme suit: la Société AJL FINANCE SA, avec siège social au 210, Route de Burange, L-3429 Dudelange: 82 parts sociales; la société PROGIM SA, avec siège social au 24, Rue Léon Jost, F-75017 Paris: 18 parts sociales, soit au total 100 parts sociales.

De la démission de Monsieur Marcel Joseph CHECIAK de ses fonctions de gérant.

De la nomination, en remplacement, de Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, né le 14 février 1966 à Metz, demeurant 21, rue de Lorraine F-57130 Ancy-sur-Moselle, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012038413/23.

(120050729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

FINPLAT S.A.

Référence de publication: 2012038021/15.

(120050411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Flux Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.013.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 21 mars 2012 à 11.00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Gontran Soumoy, demeurant au 49, Pertendonckstraat, B-2520 Broechem, avec effet au 22 décembre 2011 en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur René Sleckx démissionnaire;
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Gontran Soumoy, demeurant au 49, Pertendonckstraat, B-2520 Broechem qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.
- L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. (RCS Luxembourg B 67895), avec siège social au 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire spécial

Référence de publication: 2012038023/22.

(120050765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Nereo GreenCapital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.351.

Extrait des résolutions écrites prises en date du 20 mars 2012 par le conseil de gérance de NEREO GREENCAPITAL LUXPARTNERS S.AR.L, en sa qualité d'Associé commandité de la Société.

- Le conseil de gérance décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg vers le 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEREO GREENCAPITAL LUX PARTNERS S.A R.L.

Société à responsabilité limitée

Associé commandité de la Société

Dominique Audia

Référence de publication: 2012038170/17.

(120050497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

G.C.M. INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012038028/15.

(120050980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.602.

Le siège social de l'associé Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l. a changé et est à présent au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012038297/12.

(120050842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

GM Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 161.221.

Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 28. März 2012

- 1. Die Verwaltungsratsmitglieder Marco LAUMANN und Thore HAUERT werden mit sofortiger Wirkung als Mitglieder bzw. Vorsitzende des Verwaltungsrates von ihren Mandaten entbunden (entlassen).
 - 2. Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:
 - Helmut SCHILZ, Kaufmann, geb. am 04.07.1959 in D-Bitburg, wohnhaft zu D-54636 Sülm, Röhler Strasse 7.
- Harald ELSEN, Ltd. Kfm. Angestellter, geb. am 17.11.1967 in L-Echternach, wohnhaft zu D-54666 Irrel, Vor Theren 7.

Echternach, den 28. März 2012.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2012038034/16.

(120050374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.420,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.573.

Par résolutions signées en date du 23 février 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant A, avec effet au 24 février 2012 et pour une durée indéterminée
- 2. Acceptation de la démission de Russell Faulkner, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni de son mandat de Gérant A, avec effet au 24 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012038041/15.

(120051098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Monoceros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.546.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle de l'administrateur Stefania Tomasini est désormais au 12, Via G.B. Pioda, 12, CH- 6900 Lugano (CH).

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2012038419/12.

(120051137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Three S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.309.

Par résolutions signées en date du 23 février 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant A, avec effet au 24 février 2012 et pour une durée indéterminée
- 2. Acceptation de la démission de Russell Faulkner, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS London, Royaume-Uni de son mandat de Gérant A, avec effet au 24 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012038042/15.

(120050840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Koen LOZIE,

COSAFIN S.A.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2012038059/20.

(120050726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Highland VI - CAS (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.253.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 27 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038051/14.

(120051061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Halesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société HALESIA S.A.

Référence de publication: 2012038054/15.

(120050408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 mars 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:
- M. Olivier Ferrari, 5 Quai Perdonnet, 1800 Vevey 1, Suisse
- Mme Michéle Berger, 3 boulevard Royal, 2449 Luxembourg
- M. Frédéric Fasel, 3 boulevard Royal, 2449 Luxembourg pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- 2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pegase Investment

Référence de publication: 2012038203/17.

(120050768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 27 mars 2012 que:

- Monsieur Fabio VENEGONI a démissionné de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 29 décembre 2011;
- Monsieur Marios Fotiadis, né le 20 août 1973 à Athènes (Grèce), demeurant à Dubai (Emirats Arabes unis), Palm Jumiera Frond B, Villa 80, a été nommé aux fonctions d'administrateurs de la Société, en remplacement de Monsieur Fabio VENEGONI.

La durée de son mandat d'administrateur prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012038128/19.

(120050643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2012

L'Actionnaire Unique renouvelle le mandat d'Administrateurs de

- Mr Carlo LESSEL, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, 50, avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé:

- DELOITTE AUDIT, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895 ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme L. JANSEN / Y. JUCHEM Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012038198/20.

(120050685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.522.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

HARROW S.A., SPF

Référence de publication: 2012038056/15.

(120050407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Hengpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.111.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

HENGPART S.A.

Référence de publication: 2012038060/15.

(120050612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Luxafina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.153.

En date du 8 mars 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. de nommer les personnes suivantes:
- M. Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962, à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1973, à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
 - 2. d'accepter la démission des personnes suivantes:
 - M. Andreas Demmel de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Mme. Marie-Sibylle Wolf de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- M. Simon Barnes,
- M. Robert Quinn,
- M. Ian Kent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012038418/24.

(120050816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.645,64.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 158.005.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 mars 2012

- 1. La démission de Mme Charlotte Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérante de la société, a été acceptée avec effet au 21 février 2012
- 2. Mr Charles Meyer, née le 19 avril 1969 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que gérant avec effet au 21 février 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sterling Testing S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012038245/18.

(120051124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 mars 2012:

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Roland DE CILLIA, Jeannot DIDERRICH et Romain WAGNER de leur fonction d'Administrateurs;

- L'Assemblée appelle aux fonctions d'Administrateurs:
- Monsieur Soni SHREEKANT, consultant en finance, demeurant au demeurant au Camino De LLoixa Nr 2, Bwl 19, 03001 Alicante San Juan, Espagne
- Monsieur Carlos GARCIA, avocat, demeurant au Calle Empedrada, 6. 49950 CASARRUBIOS DEL MONTE (TO-LEDO), Espagne;



- Madame Limara HAQUE, administrateur de société, demeurant au Camino De LLoixa Nr 2, Bwl 19; 03001 Alicante San Juan, Espagne

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de ceux qu'ils remplacent jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGFIN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012038136/21.

(120050808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Luxis Domiciliations S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 74.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2011 que les associés de la société à l'unanimité ont renouvelé le mandat de gérant de Monsieur Paul Lux, né le 22 mai 1948 et demeurant 20, rue de la Solidarité à L-8020 Strassen pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012038139/15.

(120051063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 16 mars 2012

1. Personne chargée du contrôle des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises confié à PricewaterhouseCoopers S.à r.l., sise 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mars 2012. Ce nouveau mandat est à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle portant sur l'exercice 2012 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Participations Luxembourg S.A.

Javier Lastra

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012038429/18.

(120051112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

In the year two thousand and twelve on the twenty-sixth of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of C Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163 053, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2491 of 15 October 2011.

The meeting was presided by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.



The chairman appointed as secretary Thelma CARRION, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent HENNERESSE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- 1) Amendment to Article 3 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " **Art. 3. Corporate objects.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes."

- 2) Amendment to Article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting in accordance with article 21 of these Articles."
 - 3) Amendment to Article 10 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 10. Transfer of shares.

10.1. For purposes of these Articles:

Affiliate means, in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

Business Day means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other day on which banks are not opened for regular business in Milan and Luxembourg.

Capital Contribution Amount means a contribution into an available reserve of the Company by Pegaso in an amount equal to USD 15,000,000 plus any interest which may be agreed upon between Pegaso and Jacaranda from time to time.

Cipriani Acquisition means Cipriani Acquisition LLC, a limited liability company having its registered office at 110 East, 42 nd Street, 10017 New York, USA.

Cipriani Entity means any entity which is directly or indirectly Controlled by, or whose ultimate beneficial owners or beneficiaries are Giuseppe Cipriani or Arrigo Cipriani or Jacaranda or their respective family members.

Cipriani Shareholders means collectively Cipriani Acquisition and Jacaranda and includes any of their respective assigns or transferees.

Control or Controlled means either the direct or indirect right of ownership of at least 51 per cent. of the issued share capital of an entity or the direct or indirect right to direct the business and/or policies (including dividend policies) and/or affairs of an entity whether by law, contract, arrangement, governmental decree or regulation, ownership of voting power, appointment of directors (or management) or otherwise.

Holding Company means in relation to a person, any other person in respect of which it is a Subsidiary.

Jacaranda means Jacaranda Investissements S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 17 rue Beaumont, L-1219, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 108.876.

Pegaso means Pegaso Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 119.008.

S&G Entity means any one or more entities beneficially owned by Salvatore Cerchione and/or Gianluca D'Avanzo or their respective family members.

Subsidiary means (a) an entity of which a person has direct or indirect control or owns directly or indirectly more than 50 per cent. of the voting capital or similar right of ownership and control for this purpose means the power to direct the management and the policies of the entity whether through the ownership of voting capital, by contract, or otherwise, or (b) an entity treated as a subsidiary in the financial statements of any person pursuant to the applicable accounting principles.

Transfer means any transaction that has as its purpose the transfer of any interest in any of the Company shares, with or without consideration, including but not limited to (i) any contributions to capital, swaps or exchanges, mergers,



demergers, liquidations; (ii) any transfers, sales or assignments of beneficial interest, usufruct, bare ownership (i.e. ownership without beneficial interest) or full title by any legal means; (iii) any transfer or waiver of any rights to be allocated to the shares pursuant to an increase of capital by way of capitalization of reserves or profits, any transfer or waiver of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual renouncement to such preferential subscription rights in favour of identified persons and all other forms of transfers.

- 10.2. Permitted Transfers.
- a) a Cipriani Entity shall be permitted to freely Transfer its Company shares to another Cipriani Entity or any third party (subject to the provisions of article 10.3 below); and
 - b) Pegaso shall be permitted to freely Transfer its Company shares to:
- (i) any of its Affiliates or to an S&G Entity and any such transferee shall have the benefit of all the rights of Pegaso under these Articles; and/or
- (ii) any third party, provided that any such Transfer is made after the date on which the Capital Contribution Amount is paid in full by Pegaso,

and provided further that if the entity to whom the Company shares held by Pegaso are transferred is not or ceases to be (as relevant) an entity Controlled by Pegaso or an S&G Entity, any such entity shall not have or shall lose (as relevant) the rights under article 12 paragraphs 2 and 3 of these Articles, and such right shall instead automatically vest in Jacaranda.

- 10.3. Tag along right of Pegaso.
- (a) The provisions of this article 10.3 shall not apply to any Transfers which are permitted under the terms of article 10.2 of these Articles. If a Cipriani Shareholder (the "Relevant Cipriani Shareholder") intends to Transfer any of its Company shares to one or more third parties (the "Purchasing Third Party"), the Relevant Cipriani Shareholder shall notify its intention in writing (the "Transfer Notice") to Pegaso with copy of the notice to the board of managers.
 - (b) The Transfer Notice shall specify:
- (i) the number of Company shares being transferred (the "Specified Shares") and the percentage that the Specified Shares represent as a proportion of the total number of Company shares held by the Cipriani Shareholders (the "Specified Proportion");
- (ii) the personal details of the Purchasing Third Party and sufficient background information on the Purchasing Third Party, including without limitation relating to its professional/trading history and financial covenant strength, to enable Pegaso to satisfy itself that the Purchasing Third Party is an independent and good faith potential subject;
 - (iii) the price per Company share and all the other material terms and conditions of the Transfer; and
- (iv) the term (not exceeding three months) within which such Cipriani Shareholder intends to proceed with the Transfer of the Specified Shares,
- it being understood that if the Transfer does not take place within the expiry of the term specified by the Relevant Cipriani Shareholder in the Transfer Notice, then the Relevant Cipriani Shareholder may not proceed to the Transfer of the Specified Shares without complying once more with the provisions of this article 10.3.
- (c) If the Relevant Cipriani Shareholder issues the Transfer Notice and, as a result of the Transfer of the Specified Shares, the interest jointly held by the Cipriani Shareholders would fall below 50 per cent of the then issued Company shares, Pegaso will be entitled (through the issue of an Exercise Notice as described in article 10.3(f)) to exercise the right to sell to the Purchasing Third Party. If a valid Exercise Notice is issued by Pegaso, the Relevant Cipriani Shareholder shall ensure that the Purchasing Third Party also purchases all (100 per cent) of the Company shares owned by Pegaso (and shall not otherwise sell the Specified Shares to the Purchasing Third Party).
- (d) If the Relevant Cipriani Shareholder issues the Transfer Notice and, as a result of the Transfer of the Specified Shares, the shareholding of the Cipriani Shareholders would not fall below 50 per cent of the then issued Company shares, Pegaso will be entitled (through the issue of an Exercise Notice as described in article 10.3(f)) to exercise the right to sell to the Purchasing Third Party. If a valid Exercise Notice is issued by Pegaso, the Relevant Cipriani Shareholder shall ensure that the Purchasing Third Party also purchases a percentage of Company shares owned by Pegaso equal to the Specified Proportion (and shall not otherwise sell the Specified Shares to the Purchasing Third Party), rounded up to the nearest whole share. The rights of Pegaso under articles 10.3(c) and (d) shall be referred to in these Articles as the "Tag Along Right".
- (e) If the Tag Along Right is exercised, the Transfer of the relevant Company shares owned by Pegaso shall be effected in accordance with article 10.3(h), it being understood that, in no case Pegaso will grant any representations or warranties (other than customary representations and warranties on title to its Company shares) or will undertake indemnification obligations to the Purchasing Third Party irrespective of whether the Relevant Cipriani Shareholder granted any such representations or warranties to the Purchasing Third Party or undertook any indemnification obligations towards the same.
- (f) Pegaso shall be entitled to exercise the Tag Along Right by notifying the Relevant Cipriani Shareholder in writing with a copy of the notice to the board of managers (the "Exercise Notice"), within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Transfer Notice.
- (g) If the Relevant Cipriani Shareholder transfers to a single third party or such third party's Affiliates any Specified Shares and Pegaso exercises its Tag Along Right, the transfer of all Company shares held by Pegaso shall occur at the



highest price per share paid in the various deeds of transfer (so that if a lower price has already been paid, in whole or in part, to Pegaso, it shall be entitled to such additional amount as would be required to comply with the statements in this sub-article).

- (h) If Pegaso exercises the Tag Along Right, the execution of the sale of the Company shares held by Pegaso shall take place concurrently and in the same location as the execution of the transfer to the Purchasing Third Party of the last Specified Shares.
 - 10.4. Other limits to Transfer.
- 10.4.1. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, no Transfer of Company shares shall be made other than for cash consideration.
- 10.4.2. Any share Transfer must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties unless they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg civil code.
- 10.4.3. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, Transfers of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders deciding at the quorum and voting requirements set forth in the Law."
 - 4) Amendment to Article 11 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders."
 - 5) Amendment to Article 12 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- "Art. 12. Managers. The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers, either share-holders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders from the list of candidates nominated pursuant to the following paragraphs. The four (4) managers will consist of two (2) class A managers and two (2) class B managers.

The Cipriani Shareholders shall have the right and obligation to jointly nominate candidates for two (2) of the positions of the board of managers of the Company, and to request that two (2) managers (the "A Managers") be appointed amongst the candidates nominated by them.

Pegaso shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions of the board of managers of the Company, and to request that two (2) managers (the "B Managers") be appointed amongst the candidates nominated by it.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders in accordance with article 21 of these Articles. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the general meeting of shareholders set(s) the duration of their tenure which may be for an undetermined period of time and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each manager."

- 6) Amendment to Article 14 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board of managers.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may deliberate and act validly only if all of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board of managers to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board of managers are taken unanimously by all of the managers present or represented at such meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board of managers.

In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by all of the other members of the board of managers present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution."



- 7) Amendment to Article 15 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 15. Minutes Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least an A Manager and a B Manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office."

- 8) Amendment to Article 16 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- "Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to shareholders fall within the competence of the board of managers."
 - 9) Amendment to Article 17 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- "Art. 17. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time."

- 10) Amendment to Article 18 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of an A Manager and a B Manager."
 - 11) Amendment to Article 21 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- " Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least eighty-six (86) per cent. of the share capital, unless the Law requires a higher threshold (both in terms of quorum and majority).

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing."

- 12) Amendment to Article 23 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- "Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

- 13) Amendment to Article 24 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:
- "Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."
 - 14) Acknowledgement of the resignation of the current managers of the company.
- 15) Decision to appoint Mr. Giuseppe CIPRIANI and Mr. Arrigo CIPRIANI as A Managers and Mr. Salvatore CER-CHIONE and Mr. Mattia DANESE as B Managers and determination of the duration of their mandate.
- II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.



- III.- It appears from the attendance list that all the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the whole corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV.- The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.
- V.- All these facts having been explained by the chairman and recognised correct by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which are adopted in each case by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to amend Article 3 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 3. Corporate objects.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Second resolution

The general meeting resolves to amend Article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting in accordance with article 21 of these Articles."

Third resolution

The general meeting resolves to amend Article 10 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 10. Transfer of shares.

10.1. For purposes of these Articles:

Affiliate means, in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

Business Day means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other day on which banks are not opened for regular business in Milan and Luxembourg.

Capital Contribution Amount means a contribution into an available reserve of the Company by Pegaso in an amount equal to USD 15,000,000 plus any interest which may be agreed upon between Pegaso and Jacaranda from time to time.

Cipriani Acquisition means Cipriani Acquisition LLC, a limited liability company having its registered office at 110 East, 42nd Street, 10017 New York, USA.

Cipriani Entity means any entity which is directly or indirectly Controlled by, or whose ultimate beneficial owners or beneficiaries are Giuseppe Cipriani or Arrigo Cipriani or Jacaranda or their respective family members.

Cipriani Shareholders means collectively Cipriani Acquisition and Jacaranda and includes any of their respective assigns or transferees.

Control or Controlled means either the direct or indirect right of ownership of at least 51 per cent. of the issued share capital of an entity or the direct or indirect right to direct the business and/or policies (including dividend policies) and/or affairs of an entity whether by law, contract, arrangement, governmental decree or regulation, ownership of voting power, appointment of directors (or management) or otherwise.

Holding Company means in relation to a person, any other person in respect of which it is a Subsidiary.

Jacaranda means Jacaranda Investissements S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 17 rue Beaumont, L-1219, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 108.876.



Pegaso means Pegaso Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 119.008.

S&G Entity means any one or more entities beneficially owned by Salvatore Cerchione and/or Gianluca D'Avanzo or their respective family members.

Subsidiary means (a) an entity of which a person has direct or indirect control or owns directly or indirectly more than 50 per cent. of the voting capital or similar right of ownership and control for this purpose means the power to direct the management and the policies of the entity whether through the ownership of voting capital, by contract, or otherwise, or (b) an entity treated as a subsidiary in the financial statements of any person pursuant to the applicable accounting principles.

Transfer means any transaction that has as its purpose the transfer of any interest in any of the Company shares, with or without consideration, including but not limited to (i) any contributions to capital, swaps or exchanges, mergers, demergers, liquidations; (ii) any transfers, sales or assignments of beneficial interest, usufruct, bare ownership (i.e. ownership without beneficial interest) or full title by any legal means; (iii) any transfer or waiver of any rights to be allocated to the shares pursuant to an increase of capital by way of capitalization of reserves or profits, any transfer or waiver of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual renouncement to such preferential subscription rights in favour of identified persons and all other forms of transfers.

10.2. Permitted transfers.

- a) a Cipriani Entity shall be permitted to freely Transfer its Company shares to another Cipriani Entity or any third party (subject to the provisions of article 10.3 below); and
 - b) Pegaso shall be permitted to freely Transfer its Company shares to:
- (i) any of its Affiliates or to an S&G Entity and any such transferee shall have the benefit of all the rights of Pegaso under these Articles; and/or
- (ii) any third party, provided that any such Transfer is made after the date on which the Capital Contribution Amount is paid in full by Pegaso,

and provided further that if the entity to whom the Company shares held by Pegaso are transferred is not or ceases to be (as relevant) an entity Controlled by Pegaso or an S&G Entity, any such entity shall not have or shall lose (as relevant) the rights under article 12 paragraphs 2 and 3 of these Articles, and such right shall instead automatically vest in Jacaranda.

- 10.3. Tag along right of Pegaso.
- (a) The provisions of this article 10.3 shall not apply to any Transfers which are permitted under the terms of article 10.2 of these Articles. If a Cipriani Shareholder (the "Relevant Cipriani Shareholder") intends to Transfer any of its Company shares to one or more third parties (the "Purchasing Third Party"), the Relevant Cipriani Shareholder shall notify its intention in writing (the "Transfer Notice") to Pegaso with copy of the notice to the board of managers.
 - (b) The Transfer Notice shall specify:
- (i) the number of Company shares being transferred (the "Specified Shares") and the percentage that the Specified Shares represent as a proportion of the total number of Company shares held by the Cipriani Shareholders (the "Specified Proportion");
- (ii) the personal details of the Purchasing Third Party and sufficient background information on the Purchasing Third Party, including without limitation relating to its professional/trading history and financial covenant strength, to enable Pegaso to satisfy itself that the Purchasing Third Party is an independent and good faith potential subject;
 - (iii) the price per Company share and all the other material terms and conditions of the Transfer; and
- (iv) the term (not exceeding three months) within which such Cipriani Shareholder intends to proceed with the Transfer of the Specified Shares,

it being understood that if the Transfer does not take place within the expiry of the term specified by the Relevant Cipriani Shareholder in the Transfer Notice, then the Relevant Cipriani Shareholder may not proceed to the Transfer of the Specified Shares without complying once more with the provisions of this article 10.3.

- (c) If the Relevant Cipriani Shareholder issues the Transfer Notice and, as a result of the Transfer of the Specified Shares, the interest jointly held by the Cipriani Shareholders would fall below 50 per cent of the then issued Company shares, Pegaso will be entitled (through the issue of an Exercise Notice as described in article 10.3(f)) to exercise the right to sell to the Purchasing Third Party. If a valid Exercise Notice is issued by Pegaso, the Relevant Cipriani Shareholder shall ensure that the Purchasing Third Party also purchases all (100 per cent) of the Company shares owned by Pegaso (and shall not otherwise sell the Specified Shares to the Purchasing Third Party).
- (d) If the Relevant Cipriani Shareholder issues the Transfer Notice and, as a result of the Transfer of the Specified Shares, the shareholding of the Cipriani Shareholders would not fall below 50 per cent of the then issued Company shares, Pegaso will be entitled (through the issue of an Exercise Notice as described in article 10.3(f)) to exercise the right to sell to the Purchasing Third Party. If a valid Exercise Notice is issued by Pegaso, the Relevant Cipriani Shareholder shall ensure that the Purchasing Third Party also purchases a percentage of Company shares owned by Pegaso equal to the Specified Proportion (and shall not otherwise sell the Specified Shares to the Purchasing Third Party), rounded up to the



nearest whole share. The rights of Pegaso under articles 10.3(c) and (d) shall be referred to in these Articles as the "Tag Along Right".

- (e) If the Tag Along Right is exercised, the Transfer of the relevant Company shares owned by Pegaso shall be effected in accordance with article 10.3(h), it being understood that, in no case Pegaso will grant any representations or warranties (other than customary representations and warranties on title to its Company shares) or will undertake indemnification obligations to the Purchasing Third Party irrespective of whether the Relevant Cipriani Shareholder granted any such representations or warranties to the Purchasing Third Party or undertook any indemnification obligations towards the same.
- (f) Pegaso shall be entitled to exercise the Tag Along Right by notifying the Relevant Cipriani Shareholder in writing with a copy of the notice to the board of managers (the "Exercise Notice"), within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Transfer Notice.
- (g) If the Relevant Cipriani Shareholder transfers to a single third party or such third party's Affiliates any Specified Shares and Pegaso exercises its Tag Along Right, the transfer of all Company shares held by Pegaso shall occur at the highest price per share paid in the various deeds of transfer (so that if a lower price has already been paid, in whole or in part, to Pegaso, it shall be entitled to such additional amount as would be required to comply with the statements in this sub-article).
- (h) If Pegaso exercises the Tag Along Right, the execution of the sale of the Company shares held by Pegaso shall take place concurrently and in the same location as the execution of the transfer to the Purchasing Third Party of the last Specified Shares.
 - 10.4. Other limits to Transfer.
- 10.4.1. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, no Transfer of Company shares shall be made other than for cash consideration.
- 10.4.2. Any share Transfer must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties unless they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg civil code.
- 10.4.3. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, Transfers of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders deciding at the quorum and voting requirements set forth in the Law."

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend Article 11 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders."

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend Article 12 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

"Art. 12. Managers. The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers, either share-holders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders from the list of candidates nominated pursuant to the following paragraphs. The four (4) managers will consist of two (2) class A managers and two (2) class B managers.

The Cipriani Shareholders shall have the right and obligation to jointly nominate candidates for two (2) of the positions of the board of managers of the Company, and to request that two (2) managers (the "A Managers") be appointed amongst the candidates nominated by them.

Pegaso shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions of the board of managers of the Company, and to request that two (2) managers (the "B Managers") be appointed amongst the candidates nominated by it.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders in accordance with article 21 of these Articles. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the general meeting of shareholders set(s) the duration of their tenure which may be for an undetermined period of time and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each manager."

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend Article 14 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:



" Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board of managers.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may deliberate and act validly only if all of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board of managers to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board of managers are taken unanimously by all of the managers present or represented at such meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board of managers.

In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by all of the other members of the board of managers present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution."

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend Article 15 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least an A Manager and a B Manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office."

Eighth resolution

The general meeting resolves to amend Article 16 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

"Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to shareholders fall within the competence of the board of managers."

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend Article 17 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

"Art. 17. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time."

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 18 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of an A Manager and a B Manager."

Eleventh resolution

The general meeting resolves to amend Article 21 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.



In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least eighty-six (86) per cent. of the share capital, unless the Law requires a higher threshold (both in terms of quorum and majority).

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing."

Twelfth resolution

The general meeting resolves to amend Article 23 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

"Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 24 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Fourteenth resolution

The general meeting acknowledges the resignation of Monica TIUBA and Giovanni LA FORGIA as managers of the company with immediate effect.

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to appoint with immediate effect:

- Mr. Giuseppe CIPRIANI, born on 9 June 1965 in Venice, Italy, residing at 130 Mount Street, GB W1K 3NY London, United Kingdom, as A Manager;
- Mr. Arrigo CIPRIANI, born on 23 April 1932 in Verona, Italy, residing at 269, Dorsoduro, I-30123 Venice, Italy, as A Manager;
- Mr. Salvatore CERCHIONE, born on 27 April 1971 in Napoli, Italy, residing professionally at 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as B Manager and;
- Mr. Mattia DANESE, born on 20 October 1975 in Bari, Italy, residing professionally at 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as B Manager.

for an undetermined period of time.

There being no more business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the members of the bureau, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the members of the bureau and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons sign together with the undersigned notary, this original deed.



Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de C Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 053, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2011 sous le numéro 2491.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Thelma CARRION, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Laurent HENNERESSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes les transactions en matière de propriété immobilière ou mobilière que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet.»

- 2) Modification de l'article 7 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- "Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts."
 - 3) Modification de l'Article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. Aux fins de ces Statuts:

Société Affiliée signifie, par rapport à toute personne, une Filiale de cette personne ou une Société Holding de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Holding.

Jour Ouvré signifie tout jour calendrier autre qu'un samedi, un dimanche ou tout autre jour lors duquel les banques ne sont normalement pas ouvertes à Milan et à Luxembourg.

Montant de l'Apport en Capital signifie un apport à une réserve disponible de la Société par Pegaso, d'un montant égal à 15.000.000 USD plus tout intérêt qui pourrait être convenu entre Pegaso et Jacaranda de temps à autre.

Cipriani Acquisition signifie Cipriani Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 110 East, 42 nd Street, 10017 New York, USA.

Entité Cipriani signifie toute entité qui est directement ou indirectement Contrôlée par ou dont le bénéficiaire économique ou les bénéficiaires sont Giuseppe Cipriani ou Arrigo Cipriani ou Jacaranda ou les membres de leurs familles respectives.

Associés Cipriani signifie collectivement Cipriani Acquisition et Jacaranda et comprend n'importe lequel de leurs cessionnaires ou bénéficiaires respectifs.

Contrôle ou Contrôlé(e) signifie soit le droit direct ou indirect de propriété d'au moins 51 pourcent du capital social émis d'une entité ou le droit direct ou indirect de diriger les affaires et/ou les politiques (en ce compris les politiques de dividendes) et/ou les activités d'une entité, que ce soit en vertu de la loi, d'un contrat, d'un accord, d'un arrêté ou règlement gouvernemental, de la propriété d'un droit de vote, de la nomination d'administrateurs (ou de la direction) ou autrement.

Société Holding signifie par rapport à une personne, toute autre personne par rapport à laquelle elle est une Filiale.



Jacaranda signifie Jacaranda Investissements S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec son siège social au 17, rue de Beaumont, L-1219, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.876.

Pegaso signifie Pegaso Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.008.

Entité S&G signifie une ou plusieurs entités détenues bénéficiairement par Salvatore Cerchione et/ou Gianluca D'Avanzo ou par des membres de leur famille respective.

Filiale signifie (a) une entité sur laquelle une personne a un contrôle ou détient directement ou indirectement plus de 50 pourcent du capital donnant droit de vote ou un droit de propriété similaire et le contrôle signifie à cette fin le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de l'entité, que ce soit par la propriété du capital donnant droit de vote, par contrat, ou autrement, ou (b) une entité traitée comme une filiale dans les états financiers de toute personne en vertu des principes comptables applicables.

Céder ou Cession signifie toute transaction qui a pour but le transfert de tout intérêt dans quelque part sociale de la Société que ce soit, avec ou sans contrepartie, en ce compris mais sans limitation (i) tous apports au capital, contrats d'échange (swap) ou échanges, fusions, scissions, liquidations; (ii) toutes cessions, ventes ou transferts d'un intérêt bénéficiaire, d'un usufruit, de la nue-propriété (c'est-à-dire la propriété sans l'usufruit) ou du titre entier, de quelque manière légale que ce soit; (iii) toute cession ou renonciation à tout droit de se voir allouer des parts sociales en vertu d'une augmentation de capital par voie de capitalisation des réserves ou bénéfices, tout transfert ou toute renonciation à un droit de souscription préférentielle conformément à une augmentation de capital par voie d'un apport en espèces ou toute renonciation individuelle à de tels droits de souscription préférentielle en faveur de personnes identifiées et toutes autres formes de cession.

- 10.2. Cessions Autorisées.
- 10.2.1. Sous réserve de l'article 10.2.2:
- a) une Entité Cipriani sera autorisée à Céder librement ses parts sociales de la Société à une autre Entité Cipriani ou à tout tiers (sous réserve des dispositions de l'article 10.3 ci-dessous); et
 - b) Pegaso sera autorisée à Céder librement ses parts sociales de la Société à:
- (a) n'importe laquelle de ses Sociétés Affiliées ou à une Entité S&G et tel cessionnaire bénéficiera de tous les droits de Pegaso en vertu de ces Statuts; et/ou
- (b) tout tiers, attendu que quelque Cession que ce soit est effectuée après la date à laquelle le Montant de l'Apport en Capital est entièrement payé par Pegaso,

et attendu qu'en outre si l'entité à laquelle les parts sociales de la Société détenues par Pegaso sont transférées n'est pas ou cesse d'être une entité Contrôlée par Pegaso ou par une Entité S&G, une telle entité n'aura pas ou perdra (le cas échéant) les droits en vertu de l'article 12 paragraphes 2 et 3 de ces Statuts, and tout droit sera, à la place, automatiquement conféré à Jacaranda.

- 10.3. Droit de sortie conjointe de Pegaso.
- (a) Les dispositions de cet article 10.3 ne s'appliqueront pas aux Cessions qui sont autorisés selon les termes de l'article 10.2 des présents Statuts. Si un Associé Cipriani (l'«Associé Cipriani Concerné») envisage de Céder quelque part sociale de la Société que ce soit à un ou plusieurs tiers (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Cipriani Concerné notifiera son intention par écrit (l'«Avis de Cession») à Pegaso avec une copie de l'avis adressé au conseil de gérance.
 - (b) L'Avis de Cession spécifiera:
- (i) le nombre de parts sociales à transférer (les «Parts Sociales Concernées») et le pourcentage que les Parts Sociales Concernées représentent proportionnellement au nombre total de parts sociales de la Société détenues par les Associés Cipriani (la «Proportion Précisée»);
- (ii) les détails personnels du Tiers Acquéreur et des informations de référence suffisantes concernant le Tiers Acquéreur, en ce compris et sans limitation en relation avec son parcours professionnel/commercial et sa solidité financière, afin de permettre Pegaso de s'assurer que le Tiers Acquéreur est un sujet potentiellement indépendant et de bonne foi;
 - (iii) le prix par part sociale de la Société et tous autres termes et conditions essentiels de la Cession; et
- (iv) le délai (n'excédant pas trois mois) endéans lequel l'Associé Cipriani entend procéder à la Cession des Parts Sociales Concernées,

étant entendu toutefois que si la Cession n'a pas lieu endéans l'expiration du délai précisé par l'Associé Cipriani Concerné dans l'Avis de Cession, l'Associé Cipriani Concerné ne peut pas procéder à la Cession des Parts Sociales Concernées sans respecter à nouveau les dispositions de cet article 10.3.

(c) Si l'Associé Cipriani Concerné émet l'Avis de Cession et que, suite à la Cession des Parts Sociales Concernées, les intérêts détenus conjointement par les Associés Cipriani tombent en dessous de 50 pourcent des parts sociales de la Société alors émises, Pegaso pourra (par l'émission d'un Avis d'Exercice tel que décrit à l'article 10.3(f)) exercer son droit de vendre au Tiers Acquéreur. Si un Avis d'Exercice valable est émis par Pegaso, l'Associé Cipriani Concerné s'assurera



que le Tiers Acquéreur acquière également la totalité (cent pourcent) des parts sociales de la Société détenues par Pegaso (et ne procédera pas autrement à la vente des Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur).

- (d) Si l'Associé Cipriani Concerné émet l'Avis de Cession et que, suite à la Cession des Parts Sociales Concernées, les intérêts détenus conjointement par les Associés Cipriani ne tombent pas en dessous de 50 pourcent des parts sociales de la Société alors émises, Pegaso pourra (à travers l'émission d'un Avis d'Exercice tel que décrit à l'article 10.3(f)) exercer son droit de vendre au Tiers Acquéreur. Si un Avis d'Exercice valable est émis par Pegaso, l'Associé Cipriani Concerné s'assurera que le Tiers Acquéreur acquière également un pourcentage des parts sociales de la Société détenues par Pegaso égal à la Proportion Précisée (et ne procédera pas autrement à la vente des Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur), arrondi à l'unité supérieure de la part sociale entière la plus proche. Les droits de Pegaso sous l'article 10.3(c) et (d) sont mentionnés dans les présents Statuts comme étant le «Droit de Sortie Conjointe».
- (e) Si le Droit de Sortie Conjointe est exercé, la Cession des parts sociales de la Société concernées détenues par Pegaso sera effectuée conformément à l'article 10.3(h), étant entendu qu'en aucun cas Pegaso ne donnera de représentations et garanties (autres que les représentations et garanties habituelles par rapport au titre sur ses parts sociales de la Société) ou ne s'engagera à des obligations d'indemnisation envers le Tiers Acquéreur, indépendamment du fait que l'Associé Cipriani Concerné ait donné des représentations ou garanties au Tiers Acquéreur ou se soit engagé à des obligations d'indemnisation envers celui-ci.
- (f) Pegaso pourra exercer le Droit de Sortie Conjointe en notifiant par écrit à l'Associé Cipriani Concerné une copie de l'avis adressé au conseil de gérance (l'«Avis d'Exercice»), endéans quinze (15) Jours Ouvrés à partir de la date de réception de l'Avis de Cession.
- (g) Si l'Associé Cipriani Concerné cède une ou plusieurs Parts Sociales Concernées à un seul tiers ou aux Sociétés Affiliées à ce tiers et Pegaso exerce son Droit de Sortie Conjointe, la cession de toutes les parts sociales de la Société détenues par Pegaso se produira au prix par part sociale le plus élevé payé dans les divers actes de cession (de telle sorte que si le prix le plus bas a déjà été payé, en tout ou en partie, à Pegaso, ce dernier aura droit au montant complémentaire qui pourrait être requis pour respecter les dispositions de ce sous-article).
- (h) Si Pegaso exerce son Droit de Sortie Conjointe, l'exécution de la vente des parts sociales de la Société détenues par Pegaso aura lieu concomitamment à et au même endroit que l'exécution de la cession des dernières Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur.
 - 10.4. Autres restrictions de Cession.
- 10.4.1. Nonobstant toute énonciation contraire dans les présents Statuts, aucune Cession de parts sociales de la Société ne sera effectuée autrement que contre une contrepartie en espèces.
- 10.4.2. Toute Cession de parts sociales doit être attestée dans un acte notarié ou sous seing privé. Les Cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers sauf si elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 10.4.3. Nonobstant toute énonciation contraire dans les présents Statuts, les Cessions de parts sociales entre vifs à des non-associés peuvent uniquement être effectuées avec l'accord préalable donné par l'assemblée générale des associés décidant selon les quorums de présence et de majorité énoncés dans la Loi.»
 - 4) Modification de l'Article 11 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 11. Evénements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.»
 - 5) Modification de l'Article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, à partir de la liste de candidats proposés en vertu des paragraphes suivants. Les quatre (4) gérants consisteront de deux (2) gérants de catégorie A et de deux (2) gérants de catégorie B.

Les Associés Cipriani auront le droit et l'obligation de proposer conjointement des candidats pour deux (2) des postes au conseil de gérance de la Société, et de requérir que deux (2) gérants (les «Gérants A») soient nommés parmi les candidats proposés par eux.

Pegaso aura le droit et l'obligation de proposer des candidats pour deux (2) des postes au conseil de gérance de la Société, et de requérir que deux (2) gérants (les «Gérants B») soient nommés parmi les candidats proposés par lui.

Les gérants seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs à tout moment par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 21 des présents Statuts. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérant(s), l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe la durée de leur mandat qui peut être pour une durée indéterminée et les pouvoirs et attributions du(des) gérant(s).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque gérant.»

- 6) Modification de l'Article 14 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil de gérance.



Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil de gérance peut uniquement délibérer et agir valablement si la totalité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les gérants empêchés de participer à une réunion peuvent déléguer par lettre ou par fax un autre membre du conseil de gérance pour les représenter et voter en leur nom.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à l'unanimité par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil de gérance doit en informer le conseil de gérance et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil de gérance.

Au cas où un membre du conseil de gérance doit s'abstenir du fait d'un conflit d'intérêts, les résolutions prises par tous les autres membres du conseil de gérance présents ou représentés à la réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Tout membre peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par le biais de conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

- 7) Modification de l'Article 15 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 15. Procès-verbaux Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

- 8) Modification de l'Article 16 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance.»
 - 9) Modification de l'Article 17 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres agents.

Le conseil de gérance peut nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.»

- 10) Modification de l'Article 18 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.»
 - 11) Modification de l'Article 21 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
 - « Art. 21. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant au moins quatre-vingt-six (86) pourcent du capital social, à moins que la Loi ne requière un pourcentage plus élevé (en termes de quorums de présence et de majorité).

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.»

- 12) Modification de l'Article 23 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
- « Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.»

13) Modification de l'Article 24 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:



« Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice en ce compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»
 - 14) Constatation de la démission des gérants actuels de la société.
- 15) Nomination de Monsieur Giuseppe CIPRIANI et Monsieur Arrigo CIPRIANI comme Gérants A et de Monsieur Salvatore CERCHIONE et Monsieur Mattia Danese en tant que Gérants B et détermination de la durée de leur mandat.
- II.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés, les mandataires des associés représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

- III.- Il résulte de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV.- L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.
- V.- Tous ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée, l'assemblée procède à son ordre du jour.

L'assemblée ayant considéré l'ordre du jour, le président met aux voix des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui seront adoptées dans chaque cas à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes les transactions en matière de propriété immobilière ou mobilière que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 7 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier de l'Article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:



« Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. Aux fins de ces Statuts:

Société Affiliée signifie, par rapport à toute personne, une Filiale de cette personne ou une Société Holding de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Holding.

Jour Ouvré signifie tout jour calendrier autre qu'un samedi, un dimanche ou tout autre jour lors duquel les banques ne sont normalement pas ouvertes à Milan et à Luxembourg.

Montant de l'Apport en Capital signifie un apport à une réserve disponible de la Société par Pegaso, d'un montant égal à 15.000.000 USD plus tout intérêt qui pourrait être convenu entre Pegaso et Jacaranda de temps à autre.

Cipriani Acquisition signifie Cipriani Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 110 East, 42nd Street, 10017 New York, USA.

Entité Cipriani signifie toute entité qui est directement ou indirectement Contrôlée par ou dont le bénéficiaire économique ou les bénéficiaires sont Giuseppe Cipriani ou Arrigo Cipriani ou Jacaranda ou les membres de leurs familles respectives.

Associés Cipriani signifie collectivement Cipriani Acquisition et Jacaranda et comprend n'importe lequel de leurs cessionnaires ou bénéficiaires respectifs.

Contrôle ou Contrôlé(e) signifie soit le droit direct ou indirect de propriété d'au moins 51 pourcent du capital social émis d'une entité ou le droit direct ou indirect de diriger les affaires et/ou les politiques (en ce compris les politiques de dividendes) et/ou les activités d'une entité, que ce soit en vertu de la loi, d'un contrat, d'un accord, d'un arrêté ou règlement gouvernemental, de la propriété d'un droit de vote, de la nomination d'administrateurs (ou de la direction) ou autrement.

Société Holding signifie par rapport à une personne, toute autre personne par rapport à laquelle elle est une Filiale.

Jacaranda signifie Jacaranda Investissements S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec son siège social au 17, rue de Beaumont, L-1219, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.876.

Pegaso signifie Pegaso Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.008.

Entité S&G signifie une ou plusieurs entités détenues bénéficiairement par Salvatore Cerchione et/ou Gianluca D'Avanzo ou par des membres de leur famille respective.

Filiale signifie (a) une entité sur laquelle une personne a un contrôle ou détient directement ou indirectement plus de 50 pourcent du capital donnant droit de vote ou un droit de propriété similaire et le contrôle signifie à cette fin le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de l'entité, que ce soit par la propriété du capital donnant droit de vote, par contrat, ou autrement, ou (b) une entité traitée comme une filiale dans les états financiers de toute personne en vertu des principes comptables applicables.

Céder ou Cession signifient toute transaction qui a pour but le transfert de tout intérêt dans quelque part sociale de la Société que ce soit, avec ou sans contrepartie, en ce compris mais sans limitation (i) tous apports au capital, contrats d'échange (swap) ou échanges, fusions, scissions, liquidations; (ii) toutes cessions, ventes ou transferts d'un intérêt bénéficiaire, d'un usufruit, de la nue-propriété (c'est-à-dire la propriété sans l'usufruit) ou du titre entier, de quelque manière légale que ce soit; (iii) toute cession ou renonciation à tout droit de se voir allouer des parts sociales en vertu d'une augmentation de capital par voie de capitalisation des réserves ou bénéfices, tout transfert ou toute renonciation à un droit de souscription préférentielle conformément à une augmentation de capital par voie d'un apport en espèces ou toute renonciation individuelle à de tels droits de souscription préférentielle en faveur de personnes identifiées et toutes autres formes de cession.

10.2. Cessions autorisées.

10.2.1. Sous réserve de l'article 10.2.2:

- a) une Entité Cipriani sera autorisée à Céder librement ses parts sociales de la Société à une autre Entité Cipriani ou à tout tiers (sous réserve des dispositions de l'article 10.3 ci-dessous); et
 - b) Pegaso sera autorisée à Céder librement ses parts sociales de la Société à:
- (i) n'importe laquelle de ses Sociétés Affiliées ou à une Entité S&G et tel cessionnaire bénéficiera de tous les droits de Pegaso en vertu de ces Statuts; et/ou
- (ii) tout tiers, attendu que quelque Cession que ce soit est effectuée après la date à laquelle le Montant de l'Apport en Capital est entièrement payé par Pegaso

et attendu qu'en outre si l'entité à laquelle les parts sociales de la Société détenues par Pegaso sont transférées n'est pas ou cesse d'être une entité Contrôlée par Pegaso ou par une Entité S&G, une telle entité n'aura pas ou perdra (le cas échéant) les droits en vertu de l'article 12 paragraphes 2 et 3 de ces Statuts, and tout droit sera, à la place, automatiquement conféré à Jacaranda.

10.3. Droit de sortie conjointe de Pegaso.



- (a) Les dispositions de cet article 10.3 ne s'appliqueront pas aux Cessions qui sont autorisés selon les termes de l'article 10.2 des présents Statuts. Si un Associé Cipriani (l'«Associé Cipriani Concerné») envisage de Céder quelque part sociale de la Société que ce soit à un ou plusieurs tiers (l'«Tiers Acquéreur»), l'Associé Cipriani Concerné notifiera son intention par écrit (l'«Avis de Cession») à Pegaso avec une copie de l'avis adressé au conseil de gérance.
 - (b) L'Avis de Cession spécifiera:
- (i) le nombre de parts sociales à transférer (les «Parts Sociales Concernées») et le pourcentage que les Parts Sociales Concernées représentent proportionnellement au nombre total de parts sociales de la Société détenues par les Associés Cipriani (la «Proportion Précisée»);
- (ii) les détails personnels du Tiers Acquéreur et des informations de référence suffisantes concernant le Tiers Acquéreur, en ce compris et sans limitation en relation avec son parcours professionnel/commercial et sa solidité financière, afin de permettre Pegaso de s'assurer que le Tiers Acquéreur est un sujet potentiellement indépendant et de bonne foi;
 - (iii) le prix par part sociale de la Société et tous autres termes et conditions essentiels de la Cession; et
- (iv) le délai (n'excédant pas trois mois) endéans lequel l'Associé Cipriani entend procéder à la Cession des Parts Sociales Concernées,

étant entendu toutefois que si la Cession n'a pas lieu endéans l'expiration du délai précisé par l'Associé Cipriani Concerné dans l'Avis de Cession, l'Associé Cipriani Concerné ne peut pas procéder à la Cession des Parts Sociales Concernées sans respecter à nouveau les dispositions de cet article 10.3.

- (c) Si l'Associé Cipriani Concerné émet l'Avis de Cession et que, suite à la Cession des Parts Sociales Concernées, les intérêts détenus conjointement par les Associés Cipriani tombent en dessous de 50 pourcent des parts sociales de la Société alors émises, Pegaso pourra (par l'émission d'un Avis d'Exercice tel que décrit à l'article 10.3(f)) exercer son droit de vendre au Tiers Acquéreur. Si un Avis d'Exercice valable est émis par Pegaso, l'Associé Cipriani Concerné s'assurera que le Tiers Acquéreur acquière également la totalité (cent pourcent) des parts sociales de la Société détenues par Pegaso (et ne procédera pas autrement à la vente des Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur).
- (d) Si l'Associé Cipriani Concerné émet l'Avis de Cession et que, suite à la Cession des Parts Sociales Concernées, les intérêts détenus conjointement par les Associés Cipriani ne tombent pas en dessous de 50 pourcent des parts sociales de la Société alors émises, Pegaso pourra (à travers l'émission d'un Avis d'Exercice tel que décrit à l'article 10.3(f)) exercer son droit de vendre au Tiers Acquéreur. Si un Avis d'Exercice valable est émis par Pegaso, l'Associé Cipriani Concerné s'assurera que le Tiers Acquéreur acquière également un pourcentage des parts sociales de la Société détenues par Pegaso égal à la Proportion Précisée (et ne procédera pas autrement à la vente des Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur), arrondi à l'unité supérieure de la part sociale entière la plus proche. Les droits de Pegaso sous l'article 10.3(c) et (d) sont mentionnés dans les présents Statuts comme étant le «Droit de Sortie Conjointe».
- (e) Si le Droit de Sortie Conjointe est exercé, la Cession des parts sociales de la Société concernées détenues par Pegaso sera effectuée conformément à l'article 10.3(h), étant entendu qu'en aucun cas Pegaso ne donnera de représentations et garanties (autres que les représentations et garanties habituelles par rapport au titre sur ses parts sociales de la Société) ou ne s'engagera à des obligations d'indemnisation envers le Tiers Acquéreur, indépendamment du fait que l'Associé Cipriani Concerné ait donné des représentations ou garanties au Tiers Acquéreur ou se soit engagé à des obligations d'indemnisation envers celui-ci.
- (f) Pegaso pourra exercer le Droit de Sortie Conjointe en notifiant par écrit à l'Associé Cipriani Concerné une copie de l'avis adressé au conseil de gérance (l'«Avis d'Exercice»), endéans quinze (15) Jours Ouvrés à partir de la date de réception de l'Avis de Cession.
- (g) Si l'Associé Cipriani Concerné cède une ou plusieurs Parts Sociales Concernées à un seul tiers ou aux Sociétés Affiliées à ce tiers et Pegaso exerce son Droit de Sortie Conjointe, la cession de toutes les parts sociales de la Société détenues par Pegaso se produira au prix par part sociale le plus élevé payé dans les divers actes de cession (de telle sorte que si le prix le plus bas a déjà été payé, en tout ou en partie, à Pegaso, ce dernier aura droit au montant complémentaire qui pourrait être requis pour respecter les dispositions de ce sous-article).
- (h) Si Pegaso exerce son Droit de Sortie Conjointe, l'exécution de la vente des parts sociales de la Société détenues par Pegaso aura lieu concomitamment à et au même endroit que l'exécution de la cession des dernières Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur.
 - 10.4. Autres restrictions de Cession.
- 10.4.1. Nonobstant toute énonciation contraire dans les présents Statuts, aucune Cession de parts sociales de la Société ne sera effectuée autrement que contre une contrepartie en espèces.
- 10.4.2. Toute Cession de parts sociales doit être attestée dans un acte notarié ou sous seing privé. Les Cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers sauf si elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 10.4.3. Nonobstant toute énonciation contraire dans les présents Statuts, les Cessions de parts sociales entre vifs à des non-associés peuvent uniquement être effectuées avec l'accord préalable donné par l'assemblée générale des associés décidant selon les quorums de présence et de majorité énoncés dans la Loi.»



Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 11 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 11. Evénements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, à partir de la liste de candidats proposés en vertu des paragraphes suivants. Les quatre (4) gérants consisteront de deux (2) gérants de catégorie A et de deux (2) gérants de catégorie B.

Les Associés Cipriani auront le droit et l'obligation de proposer conjointement des candidats pour deux (2) des postes au conseil de gérance de la Société, et de requérir que deux (2) gérants (les «Gérants A») soient nommés parmi les candidats proposés par eux.

Pegaso aura le droit et l'obligation de proposer des candidats pour deux (2) des postes au conseil de gérance de la Société, et de requérir que deux (2) gérants (les «Gérants B») soient nommés parmi les candidats proposés par lui.

Les gérants seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs à tout moment par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 21 des présents Statuts. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérant(s), l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe la durée de leur mandat qui peut être pour une durée indéterminée et les pouvoirs et attributions du(des) gérant(s).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque gérant.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 14 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil de gérance.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil de gérance peut uniquement délibérer et agir valablement si la totalité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les gérants empêchés de participer à une réunion peuvent déléguer par lettre ou par fax un autre membre du conseil de gérance pour les représenter et voter en leur nom.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à l'unanimité par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil de gérance doit en informer le conseil de gérance et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil de gérance.

Au cas où un membre du conseil de gérance doit s'abstenir du fait d'un conflit d'intérêts, les résolutions prises par tous les autres membres du conseil de gérance présents ou représentés à la réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Tout membre peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par le biais de conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 15 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 16 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:



« Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 17 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres officiers.

Le conseil de gérance peut nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 18 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.»

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 21 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 21. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant au moins quatre-vingt-six (86) pourcent du capital social, à moins que la Loi ne requière un pourcentage plus élevé (en termes de quorums de présence et de majorité).

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.»

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 23 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.»

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 24 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice en ce compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Quatorzième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Monica TIUBA et de Monsieur Giovanni LA FORGIA en tant que gérants de la société avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Giuseppe CIPRIANI, né le 9 juin 1965 à Venise (Italie), demeurant au 130 Mount Street, GB-W1K 3NY Londres, Royaume-Uni en tant que Gérant A;
- Monsieur Arrigo CIPRIANI, né le 23 avril 1932 à Vérone (Italie), demeurant au 269 Dorsoduro, I-30123 Venise, Italie en tant que Gérant A;
- Monsieur Salvatore CERCHIONE, né le 27 avril 1971 à Naples (Italie), avec adresse professionnelle au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant B et;
- Monsieur Mattia DANESE, né le 20 octobre 1975 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant B;

pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des membres du bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande des mêmes membres du bureau et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Carrion, Henneresse, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012032266/1027.

(120042164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

I.C.C.A. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.298.

Résolution de l'associé unique en date du 27 mars 2012

L'associé unique décide de révoquer la société Kingfisher Services S.A. en tant que gérant.

Est-nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée, la société Sagamore Group Inc. immatriculée au IBC du Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 146509, avec siège social, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, N-8188 Nassau, Bahamas, représentée par M. Robert Weirig, né le 16 novembre 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 7 Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

I.C.C.A. S.àr.I.

Référence de publication: 2012038067/15.

(120050568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Kolimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 69.216.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2011

- 1. Madame Sofie MEULDERS démissionne de son poste d'administrateur, avec effet au 28 novembre 2011.
- 2. Mademoiselle Andrea KOLL démissionne de son poste d'administrateur, avec effet au 29 novembre 2011.
- 3. Monsieur Enrique KOLL démissionne de son poste d5 administrateur, avec effet au 29 novembre 2011.
- 4. Monsieur Louis KEMPS, demeurant à Siegersveldstraat 15, B-3500 Hasselt (Belgique), est appelé au poste d*administrateur, avec effet au 29 novembre 2011, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016, en remplacement de Madame Sofie MEULDERS,
- 5. Madame Nathalie VANDEN DRIES, demeurant à Siegersveldstraat 15, B-3500 Hasselt (Belgique), est appelé au poste d'administrateur, avec effet au 29 novembre 2011, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016, en remplacement de Mademoiselle Andrea KOLL.



6. La société A.V.S, S.A., société anonyme de droite belge, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0476 337 405 et sise à Siegersveldstraat 15, B-3500 Hasselt (Belgique), représentée par Monsieur Louis KEMPS, demeurant à Siegersveldstraat 15, B-3500 Hasselt (Belgique), en sa qualité d'administrateur, est appelée au poste d'administrateur, avec effet au 29 novembre 2011, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016, en remplacement de Monsieur Enrique KOLL.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme Louis KEMPS / Nathalie VANDEN DRIES Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012038108/26.

(120051035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale spéciale des actionnaires et du conseil d'administration écrit

Les actionnaires ont pris connaissance de, et ont accepté, la démission de Monsieur Michel VERCOUTEREN comme administrateur et administrateur-délégué de la société à compter du 1 er octobre 2011.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Leendert Cornelis Cooenraad VAN WELIJ, né le 20.05.1958 à Beusichem (Pays-Bas) demeurant à 7206 BX Zutphen, Weerdslag 130 (Pays-Bas), à compter du 1 ^{er} octobre 2011, comme administrateur-délégué de la société.

Son mandat se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012038068/15.

(120050752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Immobouill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.670.

Monsieur Christian Bouillard, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen, a été nommé comme gérant lors de la constitution de la société le 09/12/2005 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012038080/10.

(120050817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Janeiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

JANEIRO S.A.

Référence de publication: 2012038095/15.

(120050611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.



Jesada S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.218.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er} ., L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

JESADA S.A., SPF

Référence de publication: 2012038096/15.

(120050610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion Conseil d'Administration tenue en date du 23 février 2012 que:

Monsieur Renato PICCIOTTO a été nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012038097/14.

(120051199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Key Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 159.004.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises sous seing privé par l'associé de la Société en date du 27 mars 2012, que la personne suivante est nommée comme gérant, avec effet au 27 mars 2012, pour une durée indéterminée:

- Mme Sonia Isabel Diabinho Dos Santos, avec adresse privée au 25, rue Nicolas Mersch, L-5861 Fentange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012038099/16.

(120050549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Long Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.144.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion Conseil d'Administration tenue en date du 24 février 2012 que; Monsieur Philippe SETTON a été nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 mars 2012. Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012038119/14.

(120051204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.443.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société KARIBOU S.A.

Référence de publication: 2012038104/15.

(120051009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

LuxCo 90 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.646.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris la décision suivante en date du 28 mars 2012:

1. Le siège de la société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à partir du 1 ^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxco 90 S.à r.l. Florence Rao Gérant

Référence de publication: 2012038124/15.

(120050998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société ZORK S.A.

Référence de publication: 2012038350/15.

(120051249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck